

L'Accorderie : illustration concrète d'une pratique explicitement structurée à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités

**ANNIE BILODEAU,
YANN LE BOSSÉ,
UNIVERSITÉ LAVAL**

RÉSUMÉ

Dans le domaine plus spécifique de l'insertion socioprofessionnelle, les initiatives explicitement structurées à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) des personnes et des collectivités sont particulièrement rares. Le présent article vise à approfondir les connaissances sur les modalités concrètes d'application de cette approche dans ce domaine. Pour ce faire, il propose d'analyser systématiquement le cadre de référence de L'Accorderie de Québec, un organisme d'économie solidaire. Cette analyse comporte deux étapes distinctes. Une première consiste à explorer les intentions des concepteurs au regard des buts et des modalités d'intervention privilégiées lors de la mise en place de l'organisme. Une seconde réside en la vérification de la compatibilité entre les intentions des concepteurs et les modélisations conceptuelles d'une intervention centrée sur le DPA. Les résultats de ces deux étapes laissent entendre que L'Accorderie peut être envisagée comme un organisme où la probabilité de contribuer au DPA de ses membres est forte.

MOTS-CLÉS: *Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir, insertion socioprofessionnelle, modalités concrètes d'application de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir, organisme d'économie solidaire.*

ABSTRACT

Initiatives expressly structured based on people and group's empowerment centered approach are particularly rare in the more specific field of social and socioprofessional integration. The aim of this essay is to build on the knowledge of the terms and conditions of the said approach in the said field. For this to be done, this essay analyses systematically the terms of reference of L'Accorderie, an economic solidarity organism. This analysis includes two specific inquiries. First, originators intentions will be explored in light of the goals and terms of intervention privileged at the setting of the organism. Second, compatibility between originators intentions and conceptual modeling of an empowerment centered approach will be verified. The results of both inquiries indicate that L'Accorderie may be seen as an organism where empowerment contributions to its members are fairly high.

KEYWORDS : *People and group's empowerment centered approach, socioprofessional integration, terms and conditions of people and group's empowerment centered approach, economic solidarity organism.*

Il existe, au sein des pays industrialisés, une société du savoir qui repose sur la qualité de la formation de la main d'œuvre et sur sa capacité à maintenir continuellement ses connaissances à jour (Adda, 2002; Ambrosino, Hefferman et Shuttlesworth, 2008). Cette réalité économique crée une grande précarité socioprofessionnelle pour la main d'œuvre peu qualifiée (René, Panet-Raymond, Provost et Lefebvre, 2000) qui prend la forme d'une réduction des emplois disponibles, de restrictions dans les postes offerts, d'un faible revenu et d'un taux de chômage plus élevé (MELS, 2006). Sans emploi, les travailleurs moins scolarisés risquent de connaître un appauvrissement dont les effets ne se limitent pas uniquement sur les plans financier et matériel (Hick, 2004; MELS, 2005; MESS, 2005), mais aussi à leur participation à la vie socioéconomique qui peut se voir affaiblie et même pis, devenir inexistante (Castel, 1994; Doray et Turcotte, 2001; Schnapper, 1996). Ce « processus de refoulement hors de la sphère productive » possiblement vécu par cette catégorie de travailleurs est mieux connu sous le terme « exclusion » (Paugam, 1996, p 8). Il concerne « le défaut de savoir, non seulement scolaire, mais surtout la faible capacité à se représenter de manière cohérente le monde pour le faire évoluer à son avantage » ainsi que « le défaut de pouvoir; pouvoir comprendre, pouvoir se soigner [...] pouvoir agir sur sa propre situation » (Vidanlenc, 2001, p. 55). Or, dans une société du savoir, le fait d'être moins scolarisé et d'avoir à vivre avec les désavantages pouvant découler de cette situation peut être considéré par les personnes concernées comme une étant une source potentielle d'impuissance perçue.

Dans un tel contexte, l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir (DPA) prend tout son sens : elle constitue une approche innovante visant explicitement une finalité d'affranchissement pour les personnes et collectivités accompagnées (Arteau et Gaudreau, 2007; Ninacs, 2002; Rappaport, 1987). Selon la perspective adoptée par une telle approche, la finalité de l'aide proposée aux personnes et aux collectivités consiste à contribuer à ce qu'elles soient en mesure d'éliminer concrètement les obstacles éprouvés. Lutter contre la pauvreté et l'exclusion équivaut en ce sens à agir sur les sources d'aliénation ainsi qu'à aider les personnes et les collectivités à avoir plus d'emprise sur les plans de l'avoir, du pouvoir et du savoir qui sont importants pour elles (Ninacs, 2002). Plus concrètement, dans l'accompagnement, l'approche implique que le praticien adopte une posture qui l'amène à :

- renoncer à prescrire un changement ou une solution préétablie (Vallérie et Le Bossé, 2006);
- prendre systématiquement en considération les connaissances expérientielles de la personne ou de la collectivité accompagnée qui se trouve au centre de la conduite du changement (Zimmerman, 2000);
- accorder une importance équivalente aux aspects individuels et structurels dans la définition et dans l'élaboration des problèmes et des solutions (Perkins, 1995);
- miser sur les forces des personnes accompagnées (Breton, 2002) ;
- faire en sorte que le changement permette aux personnes accompagnées de vivre une démarche d'action qui leur permette de percevoir les contradictions sociales, politiques et

économiques environnantes pour agir sur ces conditions générant de l'impuissance (Ninacs, 2002).

L'application concrète d'une telle posture professionnelle nécessite de disposer d'une modélisation plus appliquée des pratiques qui en découlent. À ce jour, la littérature sur ce sujet en propose trois. Il s'agit du modèle « des cinq C » de McWhirther (1998), de « la vision à multiples points de vue » de Lee (2001) et de « l'approche centrée sur le DPA des personnes et des collectivités » de Le Bossé (2003)¹.

Les cinq C de McWhirther (1998)

Cette modélisation d'une pratique centrée sur le DPA est principalement destinée aux conseillers en éducation, mais ses fondements sont facilement transférables à d'autres contextes. L'auteure la désigne par l'expression « le modèle des cinq C » parce qu'il repose sur cinq composantes commençant par un C, soit : Collaboration, Compétence, Contexte, Conscience critique et Communauté. La collaboration réfère à la dynamique qui caractérise la relation entre conseillers-clients et à la relation entre étudiants-membres de la faculté. Cette collaboration implique un échange basé sur l'égalité des personnes. La définition et la résolution des problèmes se fondent sur le partage de l'expertise où les personnes accompagnées sont actives et impliquées. La seconde composante désignée par le terme « Compétence », met l'accent sur les habiletés et ressources des personnes accompagnées dans la résolution des difficultés qu'elles éprouvent. La composante « Contexte » insiste sur la nécessité que le conseiller en éducation prenne à la fois en considération les éléments structurels et les éléments individuels qui servent à maintenir ou à exacerber une situation confinant à l'impuissance perçue ou vécue. La compréhension du contexte passe par le développement de la « Conscience critique », quatrième composante de cette approche qui consiste essentiellement en l'analyse du pouvoir dont on dispose sur sa vie et à la compréhension des enjeux associés à ce pouvoir dans une situation problématique. Enfin, la composante « Communauté » réfère à un espace d'affiliation comme la famille, les amis, le territoire, l'orientation sexuelle, etc. Selon McWhirther, cette affiliation à une organisation commune, à un système de croyances collectives ou à une quelconque forme de collectivité est fondamentale au DPA pour deux raisons. La première est que la communauté fournit des ressources, du soutien et les opportunités d'affirmation de soi aux personnes accompagnées. La seconde raison est qu'il ne peut pas y avoir de DPA sans l'interaction entre personnes et communautés.

¹ Ces modèles seront, à cette occasion, brièvement décrits; le lecteur désireux d'en approfondir la compréhension étant invité à consulter les sources dont les références sont explicitées à la fin du présent article.

Le modèle de Lee (2001)

Ce modèle de pratiques centrées sur le DPA vise à développer une « vision à multiples points de vue » (*multifocal vision*), rendant ainsi l'intervenant capable de comprendre le plus justement possible une réalité. Les sept composantes de son modèle sont les suivantes :

- 1) Une *Vision historique* de l'oppression, incluant l'histoire des politiques sociales des groupes opprimés;
- 2) Une *Vision écologique* qui dépasse la seule connaissance de la psychologie de l'individu en s'étendant à la connaissance du pouvoir, aux abus de pouvoir et aux structures favorisant les inégalités socioéconomiques;
- 3) Une *Perspective « ethnie / classe » (ethclass perspective)* basée sur la connaissance des phénomènes de racisme et d'appartenance à une classe de la société. Cette perspective inclut autant les conséquences que peuvent engendrer l'appartenance à une ethnie, la pauvreté et les conséquences des mécanismes d'adaptation développés par les personnes de couleur pour contrer la victimisation, l'oppression et la marginalisation dont ils souffrent;
- 4) Une *Perspective multiculturelle* invitant l'intervenant à tenir compte de l'influence de la culture des personnes accompagnées;
- 5) Une *Perspective féministe* qui met l'accent sur l'oppression particulière que les femmes ont subie et qu'elles subissent encore aujourd'hui;
- 6) Une *Perspective globale* des causes et des solutions aux problèmes sociaux reposant sur l'analyse de l'interdépendance entre les éléments de types structurel et individuel créant ou confinant les individus à l'impuissance;
- 7) Une *Perspective critique* qui tient compte de l'interdépendance entre les éléments individuels et structurels pour expliquer l'oppression et la marginalisation.

Le modèle de Le Bossé (2003)

Ce modèle, appelé « approche centrée sur le DPA des personnes et des collectivités », se structure autour de quatre axes de pratique. Le premier axe, « Adoption de l'unité d'analyse acteurs en contexte », implique pour l'intervenant qu'il « travaille toujours avec des individus en contexte aux prises avec une situation qui s'avère difficilement réductible à une problématique générale » (Le Bossé, 1998, p. 381). Les causes et les solutions des problèmes sociaux sont définies en termes individuels, contextuels et structurels. Le rôle de l'intervenant consiste alors à mobiliser les ressources existantes et à contribuer à ce que leur répartition soit différente (Le Bossé et Dufort, 2001). Le second axe de pratique, intitulé « Négociation de la définition du problème et des solutions envisageables avec les personnes concernées », implique que pour être compatible avec la logique du DPA, toute intervention doit intégrer et composer avec le point de vue de la personne concernée dont l'expertise expérientielle est essentielle à la définition de ce

qui pose problème et à l'élaboration de pistes de solutions viables pour elle. Le troisième axe de pratique, soit la « Prise en compte des contextes d'application », implique que l'intervenant centré sur le DPA envisage toute initiative de changement « à partir de la situation telle qu'elle se présente *ici et maintenant* » (Vallérie et Le Bossé, 2006, p. 149). Cette caractéristique signifie pour l'intervenant qu'il n'existe pas de mode d'emploi ou de « recette miracle » pour définir et résoudre une situation incapacitante, mais que la validité de toute solution dépend des contextes et du profil des personnes concernées. Enfin, le quatrième axe, intitulé « Introduction d'une démarche d'action conscientisante », implique que les initiatives de l'intervenant doivent permettre aux personnes concernées de prendre conscience de l'interinfluence des éléments individuels et structurels dans l'émergence de la situation incapacitante.

Ces trois modélisations plus appliquées des pratiques centrées sur le DPA sont intéressantes pour mieux comprendre l'approche. Celle de McWhirter se concentre essentiellement sur les ingrédients composant une approche centrée sur le DPA; celle de Lee porte plutôt sur le système de croyances qui la sous-tend. La modélisation de Le Bossé, en plus de regrouper à la fois les connaissances particulières et mode de pensée tels qu'exposés par McWhirter et Lee, s'axe davantage sur la personne. Elle rend, à notre avis, plus explicite et concret le type d'intervention compatible avec l'approche que les deux autres qui sont plus abstraites.

Outre le fait que l'approche centrée sur le DPA soit mieux délimitée et qu'elle s'avère pertinente en contexte d'intégration socioprofessionnelle, elle est aussi, dans la présente conjoncture économique caractérisée par une forte demande d'aide, une rationalisation et une réduction des ressources, source de bénéfices pour les personnes et les collectivités accompagnées. Sur le plan individuel, elle leur permet de renouveler leur possibilité d'agir dans le monde en s'affranchissant des obstacles personnels. Elle leur offre aussi la possibilité de dégager des enseignements génériques susceptibles d'être utilisés par la suite sans avoir recours systématiquement à une forme d'aide professionnelle en misant sur la conduite systématique d'une réflexion critique. Cette autonomie potentielle qu'elle rend à la personne, qui par ricochet a des conséquences sur le non recours aux intervenants pour lui venir en aide, constitue un argument d'utilisation intéressant puisque généralement, les approches innovantes sont mises de côté pour des impératifs d'ordre économique (Aballéa, 2007). Sur le plan collectif, l'approche contribue à la naissance d'une société plus juste. Cet autre apport s'explique par le rôle du professionnel qui peut, selon la nature du problème, intervenir sur la manière dont les ressources sont organisées et distribuées (Le Bossé, Gaudreau, Arteau, Deschamps et Vandette, 2002). Il en est ainsi, par exemple, du professionnel qui négocie auprès des instances gouvernementales le placement d'un enfant, une décision institutionnelle ayant été prise sans l'accord des membres d'une famille et leur faisant vivre de l'impuissance parce que contradictoire à leur besoin de rester unis (Bueno, 2008). Cette double opportunité de changement que l'approche centrée sur le DPA offre aux personnes et aux collectivités accompagnées et ce, à la fois sur le plan personnel que collectif, représente un véritable avantage qui la caractérise.

Bien qu'elle constitue une avenue prometteuse à la contribution du développement des approches innovantes en matière d'intégration socioprofessionnelle et d'approfondissement des connaissances à l'égard du phénomène du DPA, l'approche centrée sur le DPA nécessite d'être

mieux documentée. En effet, les connaissances empiriques portant sur ses modalités concrètes ainsi que sur son efficacité potentielle demeurent encore très parcellaires, ce qui fait que les milieux d'intervention intéressés par cette approche se trouvent souvent démunis lorsque vient le temps de la mettre en pratique (Lemay, 2007; Parazelli, 2007). Dans le domaine plus spécifique de l'insertion socioprofessionnelle, les initiatives explicitement structurées à partir de cette approche sont peu nombreuses, car il existe une forte tendance à faire reposer uniquement le changement sur les épaules des personnes accompagnées (Hick, 2005; René et al., 2000). Elles sont donc très précieuses, car elles fournissent une occasion de mieux comprendre comment cette approche peut s'actualiser dans ce contexte d'intervention particulier.

Même si elles ne reposent pas explicitement sur la finalité du DPA, les pratiques éducatives mises en place au sein de L'Accorderie constituent potentiellement un exemple concret d'application des principes qui sous-tendent cette conception de l'intervention. L'Accorderie est un organisme d'économie solidaire qui propose aux résidents d'un quartier de Québec qui le désirent, de s'engager dans une démarche d'insertion par l'économique. L'accent est mis sur le potentiel des membres, qui se désignent comme des « Accordeurs », les valeurs d'égalité et de réciprocité sont promues à toutes les étapes de la démarche d'insertion par l'économique et enfin, une place est octroyée aux Accordeurs au sein de la gouvernance de l'organisme. En ce sens, L'Accorderie devient un lieu potentiel d'observation des modalités concrètes d'application du modèle centré sur le DPA.

L'Accorderie est-il un organisme où se développent des pratiques éducatives compatibles avec le DPA de ses membres? Pour fournir des éléments de réponse à cette question, nous avons tout d'abord exploré les intentions des concepteurs de cette organisation afin de mieux cerner les buts et les modalités d'intervention privilégiées à L'Accorderie au moment de sa création. L'expression « concepteurs » inclut l'ensemble des personnes ayant contribué à la définition du projet et à la fondation de l'organisme « L'Accorderie ». Elle comprend également les membres de l'équipe salariée ayant participé au développement et à la mise au point des activités de l'organisme depuis lors. Ces deux types d'acteurs particuliers, dont la population totalise huit personnes, sont toujours actifs au sein de l'organisme. Leur rôle est le même : s'assurer que L'Accorderie d'aujourd'hui respecte les orientations données au départ. Ils constituent en quelque sorte ses « gardiens du phare ». Cette étape d'exploration sert à disposer d'un portrait précis des aspirations qui sont à l'origine de cette initiative. Elle nous est apparue comme un préalable nécessaire pour bien comprendre la manière concrète dont les concepteurs pensaient appliquer l'approche. Dans un deuxième temps, nous avons effectué une analyse de compatibilité entre les intentions des concepteurs et les trois modélisations conceptuelles d'une intervention centrée sur le DPA disponibles dans la littérature. Cette autre étape vise à statuer sur la correspondance entre les aspirations des concepteurs de L'Accorderie et les principaux éléments du cadre de référence théorique de l'approche centrée sur le DPA.

A. - 1.1 PREMIER OBJECTIF : EXPLORATION DES INTENTIONS DES CONCEPTEURS

Tous les concepteurs de L'Accorderie, un groupe qui compte en tout huit participants, ont accepté de prendre part à l'étude. La méthode utilisée pour explorer leurs intentions est de nature qualitative et consiste en la conduite d'une entrevue par participant d'une durée approximative d'une heure trente. Cette entrevue a été réalisée à l'aide d'un guide semi-structuré divisé en trois parties. La première vise à mieux connaître la nature de leur contribution à la création de L'Accorderie; la deuxième, à préciser les éléments de contexte qui ont présidé à la naissance de L'Accorderie et la dernière, à cerner les aspirations qu'ils portaient à l'époque vis-à-vis les finalités et les modalités d'interventions à privilégier au sein du projet. Toutes les entrevues ont été retranscrites mot à mot et une analyse herméneutique des données dans laquelle les propos d'auteurs sont pris dans leur sens littéral a été effectuée.

À la suite d'une première procédure d'analyse, il s'est avéré que certaines intentions, apparemment semblables, étaient formulées de manière suffisamment différente pour qu'une validation des intentions s'impose auprès des répondants. Par exemple, tous les concepteurs ont abordé le thème de l'amélioration du pouvoir d'achat des membres. Néanmoins, cette amélioration pouvait se traduire différemment dans l'esprit des répondants. Pour certains, il s'agissait d'être concrètement capable d'acheter davantage alors que pour d'autres, il s'agissait plutôt « d'avoir plus d'argent dans ses poches » pour consommer des biens et des services habituellement inaccessibles ou encore de se sentir « moins coincé financièrement », plus libre de faire les achats désirés.

Étant donné l'importance de cette étape de clarification des intentions des concepteurs sur l'analyse de leur compatibilité potentielle avec les modèles conceptuels d'une intervention centrée sur le DPA, deux rencontres de validation avec les répondants (qui se sont fait représenter par deux des leurs) ont été organisées. À ces occasions, les résultats de la première analyse des données d'entrevues sous la forme d'une catégorisation explicite ont été présentés. Cette catégorisation a fait l'objet d'un échange détaillé tant en ce qui concerne l'importance que chacun accordait à chaque catégorie, leur définition précise et les éventuels indicateurs d'impacts qui pourraient en découler. À titre d'exemple, l'intention d'améliorer le pouvoir d'achat des membres a fait l'objet d'une reformulation plus précise pour devenir « développer leur autonomie économique ». Le tableau 1 présente l'ensemble des modifications ayant été apportées à la définition des intentions :

TABLEAU 1

Modifications apportées à la définition des intentions

Formulation proposée à la suite de la première analyse de données	Formulation retenue à la suite de la démarche de validation écologique
- Autonomie financière	- Autonomie économique
- Création d'opportunités physiques	- Création d'opportunités logistiques
- Création d'opportunités affectives	- <i>N'a pas été retenue en tant qu'intention</i>
- Confiance en soi et estime de soi	- Sentiment de compétences personnelles
- Sentiment d'être utile	- Bénéfices de l'action personnelle et collective
- Dignité	- Conscience critique

A. - 1.2 RÉSULTATS DU PREMIER VOLET DE L'ÉTUDE

Le premier objectif de l'étude consistait à formaliser les intentions des concepteurs à l'égard des buts et des modalités d'intervention au sein de L'Accorderie lors de sa création. L'analyse de contenu des entrevues ainsi que la démarche de validation écologique font ressortir qu'au moment de la fondation de l'organisme, les concepteurs poursuivaient quatre grandes intentions : 1) améliorer les conditions de vie; 2) créer de nouvelles opportunités d'accès aux ressources collectives; 3) contribuer à restaurer une image de soi plus positive et 4) offrir l'opportunité aux Accordeurs de faire de nouveaux apprentissages.

La première, soit l'amélioration des conditions de vie des membres, porte sur la possibilité de faciliter le crédit aux personnes qui, faute de capacité à se qualifier, se voient refuser un prêt par les institutions financières conventionnelles. Pour pallier cette difficulté, les concepteurs ont instauré un système de crédit solidaire basé sur un principe de confiance en la parole des membres qui s'engagent à rembourser complètement leur dette. L'intention d'améliorer les conditions de vie porte aussi sur la qualité de vie alimentaire des Accordeurs, ceci étant particulièrement vrai pour les résidents du quartier dans lequel a été implantée la première Accorderie. En effet, la récente revitalisation de ce quartier a entraîné une forte augmentation des coûts des logements, diminuant par ricochet le budget que les familles destinent à leur alimentation. Un répondant explique à ce sujet :

Nous, on a découvert, c'est fou de dire cela, mais il y a des Accordeurs qui mangent du poisson pour la première fois de leur vie depuis qu'ils sont à L'Accorderie. Avant, ils n'avaient pas les moyens d'en acheter. Il y a des gens qui m'ont dit : « Je bois enfin du jus de fruits, je ne savais pas ce que c'était ». On ne mesure pas l'extrême pauvreté de certaines personnes au Québec, (R2, p. 19).

Pour améliorer la qualité de vie alimentaire, les concepteurs de L'Accorderie ont favorisé la mise sur pied d'un regroupement d'achat. L'achat groupé a pour avantage de permettre aux Accordeurs d'avoir accès à des aliments de plus grande variété et qualité et ce, à moindre coût qu'à l'épicerie.

Selon les concepteurs, l'amélioration des conditions de vie passe aussi par le développement de l'autonomie économique. Cette préoccupation prend un double sens. Le premier concerne le fait que sans argent, il est plus difficile de participer à la société de consommation et cette incapacité risque d'entraîner à son tour « la mise à l'écart des milieux qui soutiennent la vie professionnelle » (Ninacs, 2002, p. 30).

[Q]uand quelqu'un tombe dans la pauvreté, il se dit : tu ne vauds plus rien pour le marché, tu n'es plus capable, tu ne représentes plus un actif, il n'y a plus personne qui veule de ta force de travail. C'est ce que tu te fais dire dans ce monde. Cela signifie que ta force de travail, que tes compétences, il n'y a plus personne qui en veule. C'est terrible pour une estime de soi. Alors là on a dit : Non, non, non, non, tu as encore des compétences. Regarde. Dans le marché conventionnel structuré comme il est, avec toutes les exigences de la compétition puis de rentabilité, c'est un marché qui nécessairement crée de l'exclusion. On va structurer à côté un marché qui lui y carbure autrement; lui il carbure avec des aliments sociaux [...]
(R7.p. 6).

Afin de faire valoir les compétences des personnes qui ne trouvent pas nécessairement de place sur le marché du travail conventionnel et qui ne peuvent participer à la société de consommation, les concepteurs ont choisi de soutenir la mise en place d'un système d'échange de services. Le système repose sur le principe selon lequel tous les Accordeurs ont des habiletés et des talents à mettre au service des autres. Toutes les compétences ayant une valeur équivalente, les services donnent droit à la même monnaie d'échange (calculée en heure de prestation), peu importe la nature, la complexité ou l'effort exigé. Cette conception des compétences crée de nouvelles opportunités de transactions qui maximisent le partage des richesses collectives et favorise la participation à la vie socioéconomique. Ce soutien au développement de l'autonomie économique des Accordeurs vise également à leur permettre de se procurer des biens ou des services d'autre nature que ceux répondant aux besoins de base. Les propos d'un répondant illustrent concrètement la manière dont le système d'échanges de services répond à cet objectif :

[L'échange de services] est l'occasion rêvée d'offrir à d'autres, au monde, des choses qu'ils ne peuvent pas s'offrir. [...] Au lieu de payer 15,00\$ chez un coiffeur, on offre l'échange de service de coiffure ici. [...] Ils vont aller se faire couper les cheveux, ça prend une heure. Ils vont payer une heure. Mais le 15,00\$ qu'ils n'ont pas donné, en fin de compte, au coiffeur, ce 15,00\$ là peut leur permettre d'aller au restaurant (R1, p. 5).

La deuxième grande intention des concepteurs de L'Accorderie est de créer de nouvelles opportunités logistiques, de socialisation et de solidarités concrètes. La création d'opportunités logistiques réfère au fait qu'il est important, pour les concepteurs, que les Accordeurs aient accès à des locaux qui favorisent leur participation à la vie socioéconomique. La création d'opportunités de socialisation concerne plutôt le souci des concepteurs de permettre à leurs membres d'élargir l'étendue de leur réseau :

[C]'est une lutte solidaire contre la pauvreté et non pas une lutte solitaire, c'est une approche où les gens se donnent la main ensemble, se font confiance, développent des liens qui les rendent crédibles et qui leur permettent (peut-être même des liens d'amitié aussi) et qui leur permettent de se relever la tête. Je me souviens d'une phrase que je disais à l'occasion : le pire drame d'une personne pauvre, c'est que personne n'a besoin d'elle, le pire drame d'un être humain, c'est de se retrouver qu'il n'y ait personne qui ait besoin de moi (R6, p. 8).

En plus d'offrir la possibilité à leurs membres d'élargir leur réseau social, les concepteurs de L'Accorderie souhaitent également créer des opportunités de solidarités concrètes, sur les plans personnel ou professionnel, en facilitant le réseautage des Accordeurs.

Une troisième intention des concepteurs consiste à contribuer à la restauration d'une image positive de soi. D'une part, l'image de soi est fondée sur le sentiment de compétence personnelle. Ce sentiment signifie que la personne se considère capable de réaliser avec succès l'action dans laquelle elle est engagée. En plus d'être influencée par son propre regard, l'image de soi se fonde sur l'importance que l'on accorde à la perception qu'ont les autres de soi. C'est ce que les concepteurs appellent « la réputation ». L'image positive de soi repose aussi sur la perception des bénéfices de l'action personnelle² et collective³. Enfin, la restauration d'une image positive de soi comporte également un aspect réflexif important qui conduit au développement d'une conscience critique. Comme le précise Ninacs (1995), cette conscience critique se développe progressivement sous trois modalités particulières. La première correspond à l'intégration de la dimension collective dans la réflexion. La personne réalise qu'elle n'est pas seule dans sa situation et que les difficultés qu'elle éprouve sont partagées par d'autres. Dans un deuxième temps, sa participation à la réflexion collective la conduit à se rendre compte que l'organisation de la société influence considérablement l'apparition ou le maintien des problèmes individuels ou collectifs. La prise de conscience collective initiale prend alors plus nettement une dimension sociale. Enfin, il arrive un moment où la personne est convaincue que les solutions aux difficultés qu'elle éprouve passent en partie par un changement social. La prise de conscience prend alors une dimension plus politique. Cet extrait, d'un des répondants, illustre la forme que peut prendre une prise de conscience politique :

[L]'origine de L'Accorderie, de l'idée, disons remonte à au moins de dix ans je pense, quant au niveau de notre Caisse, on s'est aperçu qu'avec tout le chambardement dans le milieu bancaire international, avec des normes qui se resserrent de plus en plus. Notre difficulté à nous... qui nous appelons caisse solidaire, c'est d'accueillir. On a des membres qui sont à très faibles revenus, beaucoup des gens sur l'aide-sociale, mais à qui faire des prêts devenait très compliqué dans l'environnement bancaire. Et on s'est dit : « Il y a tout un tas de monde

² C'est, par exemple, le cas d'une personne se disant qu'en faisant partie de L'Accorderie, elle peut partager avec d'autres ce qu'elle vit.

³ C'est le cas d'une personne affirmant que son implication dans L'Accorderie permet aux personnes désireuses de modifier leur situation socioéconomique d'être entendues par les gouvernements.

qu'on est en train d'exclure du système bancaire ». D'ailleurs, c'est une analyse à peu près générale dans tous les pays occidentaux ou tous les pays développés; c'est que les banques et mêmes les caisses, malheureusement, s'intéressent plutôt aux clientèles qui n'ont pas trop de problèmes (R2, p. 2).

Une dernière intention des concepteurs consiste à contribuer à créer les conditions pour que les Accordeurs aient l'opportunité de faire de nouveaux apprentissages. Ces apprentissages concernent tant la gestion des initiatives collectives ou individuelles que le développement du sens de l'initiative et de l'autocrédibilité des membres. La gestion des initiatives collectives réfère à la participation au sein des instances décisionnelles afin qu'ils soient au coeur de l'organisation, de l'orientation et de la gestion des activités de l'organisme : [à L'Accorderie] *si les membres ne prennent pas en charge les activités, y en a pas d'activités* (R4 p. 5). Pour permettre aux Accordeurs de jouer un rôle de premier plan au sein de l'organisme, les intervenants adoptent une posture de facilitateurs.

Sur le plan individuel, les concepteurs de L'Accorderie souhaitent que les Accordeurs soient soutenus dans la conduite des changements qu'ils désirent réaliser dans leur vie personnelle. Ces changements portent le plus souvent sur la transformation d'une situation qui les confine à une forme d'impuissance perçue. L'idée est de permettre « aux personnes de devenir des acteurs, des actrices [de leur développement personnel] » (R7, p. 11).

Pour les concepteurs, la gestion autonome des initiatives collectives et individuelles n'est envisageable que si les Accordeurs développent leur sens de l'initiative. Ce dernier signifie que les membres doivent avoir la certitude d'être maîtres de leurs actions et ce, tant au plan de la prise en charge collective qu'individuelle. Par exemple, si un Accordeur attribue aux intervenants la responsabilité d'organiser des activités, il n'aura pas tendance à développer son sens de l'initiative. Il en est de même si les intervenants adoptent une logique de prise en charge des Accordeurs. Enfin, un dernier apprentissage que les concepteurs aimeraient que les Accordeurs réalisent concerne le développement de leur autocrédibilité qui renvoie au sentiment de compétence personnelle et à la valeur accordée à la compétence. C'est le cas d'un membre se sentant capable d'offrir un service de déménagement, une aide qu'il considère comme étant très utile aux autres.

B. - DEUXIÈME OBJECTIF DE RECHERCHE DE L'ÉTUDE : ANALYSE DE COMPATIBILITÉ

Le deuxième volet de l'étude consiste à vérifier si les quatre intentions des concepteurs de L'Accorderie sont cohérentes avec les principaux éléments du cadre de référence théorique de l'approche centrée sur le DPA. Pour ce faire, une analyse de compatibilité entre les intentions des concepteurs de L'Accorderie et les différentes composantes des trois modèles de pratiques décrits ci-dessus a été réalisée. Le tableau 2 présente une synthèse des résultats de cette analyse.

TABLEAU 2

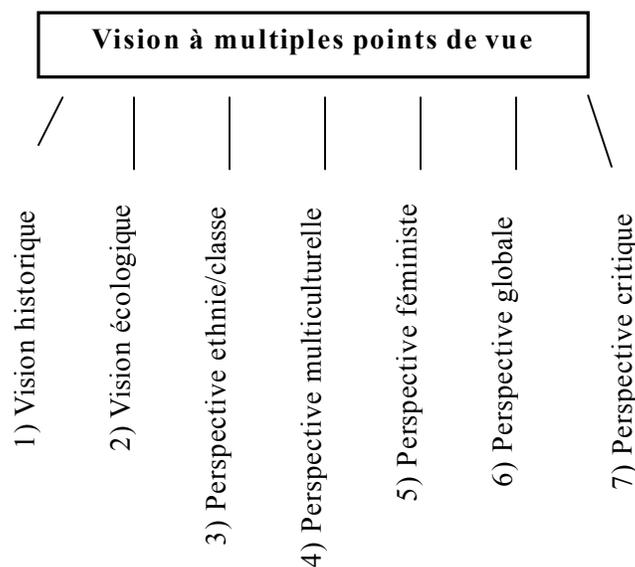
*Analyse de la compatibilité des intentions initiales des concepteurs de L'Accorderie
avec les modèles conceptuels d'une intervention centrée sur le DPA*

	Amélioration des conditions de vie	Création d'opportunités	Restauration de l'image de soi	Nouveaux apprentissages
Modèle de Lee				
Vision historique	C	C	C	C
Vision écologique	C	C	C	C
Perspective ethnie/classe	C	C	C	C
Perspective multiculturelle	C	C	C	C
Perspective féministe	C	C	C	C
Perspective globale	C	C	C	C
Perspective critique	C	C	C	C
Modèle de McWhirter				
Collaboration	C	C	C	C
Compétence	C	C	C	C
Contexte	C	C	C	C
Conscience critique	C	C	C	C
Communauté	C	C	C	C
Modèle de Le Bossé				
Acteurs en contexte	C	C	C	C
Négociation du changement	C	C	C	C
Prise en compte des contextes	C	C	C	C
Démarche d'action conscientisante	C	C	C	C

C : Compatible

L'ensemble du tableau souligne la grande complémentarité manifeste de l'ensemble des quatre intentions des concepteurs de L'Accorderie avec les trois modèles conceptuels d'intervention centrée sur le DPA. Il convient d'examiner plus attentivement comment cette compatibilité s'articule concrètement à l'aide d'un exemple⁴.

B. - 1.1 ILLUSTRATION DE LA COMPATIBILITE ENTRE L'INTENTION « AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE » ET LE MODELE DE LEE



Au cœur de l'impact espéré « d'améliorer les conditions de vie des Accordeurs » qui se réalise par la facilitation de l'accès au crédit, l'échange de services et le groupe d'achat, se trouve le désir des concepteurs de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale des personnes qui ne peuvent participer à la société de consommation. Une majorité de ces gens sont bénéficiaires de l'aide de dernier recours. Les sommes que les bénéficiaires reçoivent de cette mesure sociale ne leur permettent pas de subvenir à leurs besoins, de vivre aisément et de se sortir de la pauvreté. Le répondant 2 dit : « *Quand on gagne 500,00\$ par mois, on est juste en mode survie* ».

⁴ Dans le contexte du présent article, nous avons choisi d'illustrer seulement la compatibilité la première intention par manque d'espace et aussi parce que nous jugeons que s'il avait été fait de même pour les trois autres intentions, le discours serait devenu prolix.

L'intention des concepteurs d'améliorer les conditions de vie des Accordeurs, motivée par la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, repose en partie sur la première composante du modèle de Lee, soit la « Vision historique ». Cette vision réfère à la prise en compte des effets du passé sur le présent, plus spécifiquement l'influence de l'histoire et des politiques sociales des États-Unis sur la discrimination vécue, et qui continue d'être vécue, par les femmes, les Afro-Américains et tout individu de couleur. Cette discrimination peut aussi être fondée sur l'autonomie économique des gens. Ainsi, le fait de ne pas être en mesure d'assurer son autonomie économique est associé à des préjugés et des représentations sociales qui font reposer l'entière responsabilité de la situation sur les épaules des personnes concernées (Ambrosino et al., 2008; Hick, 2004; Lee, 2001; Tepperman et al., 2007; Ulysse et Leseman, 2004). Ces préjugés et ces représentations dont elles font l'objet sont multiples : les assistés sociaux sont paresseux, abusent du système, travaillent au noir, sont des *accrochés du bingo*, attendent leur chèque avec une caisse de bière, etc. (René et al., 2000). Cette dévalorisation ajoute à la souffrance de ces personnes (Pilon, 2000).

En plus d'être en partie fondée sur une vision historique, l'intention d'améliorer les conditions de vie des Accordeurs s'appuie sur une « Vision écologique », une « Perspective globale » et une « Perspective critique », soit les deuxième, sixième et septième composantes du modèle de Lee. Cette vision et ces perspectives, bien que toutes trois distinctes, prennent forme à travers la manière plus générale dont les concepteurs de L'Accorderie contribuent à la création, en collaboration avec les membres, d'un système d'économie sociale susceptible de contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette lutte repose sur une compréhension des causes et des pistes de solution qui ne se résument pas uniquement à l'adaptation des personnes aux règles actuelles de fonctionnement du système socioéconomique. Elle s'appuie sur une compréhension des progrès socioéconomiques qui dépasse la conception psychologisante traditionnelle pour s'étendre aux structures qui contribuent aux inégalités économiques. L'accompagnement des personnes offert à L'Accorderie vise en partie à leur permettre de réaliser que leur situation incapacitante dépend à la fois d'éléments individuels et structurels et que ce sont ces éléments mis ensemble qui ont contribué, ou qui contribuent, à son émergence :

Moi, je voulais qu'on fasse l'expérimentation d'une alternative économique et sociale au mode de fonctionnement dominant et qu'on la fasse de façon prioritaire et privilégiée au bénéfice des personnes qui sont en situation d'exclusion. Et j'ai pas dit des BS-là. Des gens en situation d'exclusion, c'est-à-dire que, pour moi, c'est la société qui doit sentir qu'elle est responsable de cette exclusion, ce n'est pas les gens exclus par choix, comme dirait Sam Hamad⁵ (R3, p. 6).

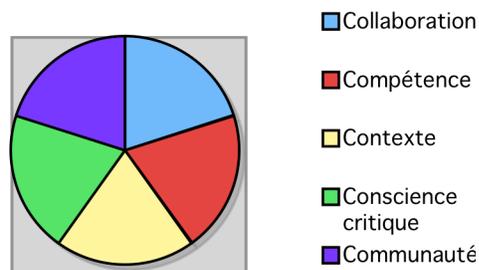
⁵ Sam Hamad occupait la fonction de ministre québécois de l'Emploi et de la Solidarité sociale à cette époque. À la suite de son assermentation en avril 2007, il avait soutenu que les personnes bénéficiant de l'aide sociale « ont tout ». Il avait aussi ajouté que cela peut leur paraître « confortable » de demeurer bénéficiaires de l'aide sociale et avait utilisé l'abréviation, « BS » pour désigner les prestataires d'aide sociale (Simard, 2007).

Les composantes trois, quatre et cinq du modèle, la « Perspective ethnie / classe », la « Perspective multiculturelle » et la « Perspective féministe » s'intègrent implicitement à toutes les intentions des concepteurs puisqu'une Accorderie se veut :

[U]n organisme qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté entre les personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents (L'Accorderie 2008, p. 4).

L'impact espéré des concepteurs désireux d'améliorer les conditions de vie fait ressortir les sept composantes de la « Vision à multiples points de vue » de l'approche de Lee, le rendant tout à fait compatible avec son modèle.

B. - 1.2 ILLUSTRATION DE LA COMPATIBILITE ENTRE L'INTENTION « AMELIORER LES CONDITIONS DE VIE » ET LE MODELE DE McWHIRTER



L'intention d'amélioration des conditions de vie des Accordeurs est opérationnalisée par la composante « Collaboration » de McWhirter (1998). Cette composante repose sur l'établissement de rapports égaux, valeur pilier de l'impact espéré :

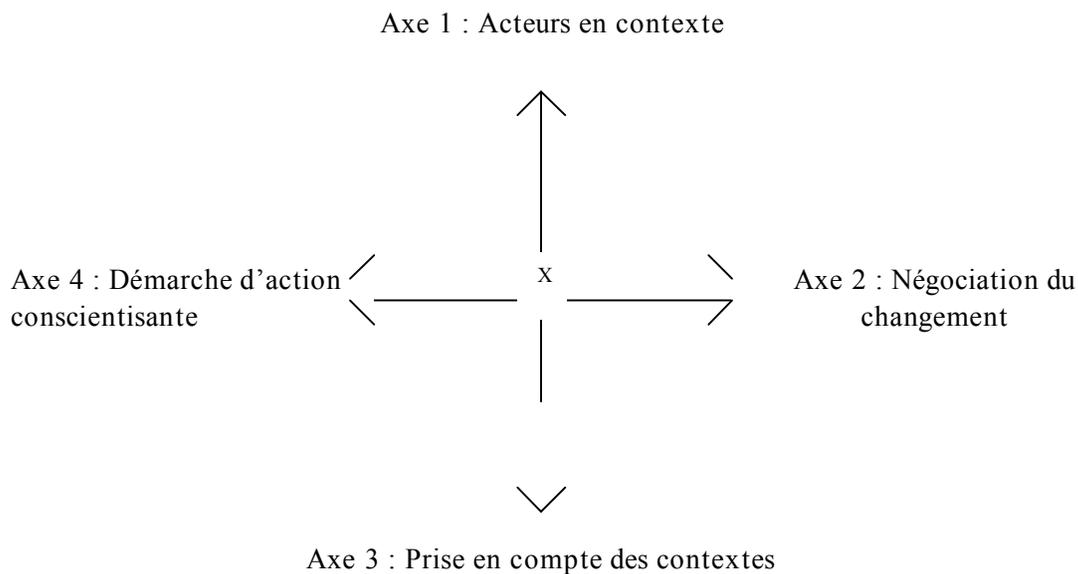
Nous sommes comme si on avait laissé débarquer quatre cents familles sur une île déserte qui avait une matière première, mais il faut qu'on s'organise. On n'a pas besoin d'avoir d'argent. Quatre cents familles, sur une île déserte ça servirait à rien. Mais il faut qu'on réglemente nos échanges et la valeur de ceux-ci. Puis prenant l'hypothèse que l'on décide d'être égalitaire et qu'une heure vaille une heure pour tout le monde comme principe. Alors, l'heure du pêcheur, celui qui a fait le ménage, celui qui construit la cabane, celui qui s'occupe des enfants, ça vaut la même chose (R3, p. 14).

L'intention d'amélioration des conditions de vie est également fondée sur le principe de la valorisation des forces des personnes accompagnées. Cette caractéristique met en évidence la deuxième composante du modèle de McWhirter appelé « Compétence » : Cette valorisation prend une importance considérable puisqu'elle permet à chaque Accordeur :

[de réaliser] que tu as été utile à quelqu'un, tu retrouves ce sentiment, tu redécouvres et ça donne un sens, ça donne du sens... (R8, p. 6)

L'amélioration des conditions de vie est également compatible avec les troisième et quatrième composantes du modèle de McWhirter (1998). Ces composantes, « Contexte » et « Conscience critique », regroupent les « Vision écologique », « Perspective globale » et « Perspective critique » du modèle de Lee dont la compatibilité a déjà été analysée. Enfin, l'intention d'amélioration ne pourrait s'incarner concrètement sans que les Accordeurs ne forment une collectivité où ils interagissent ensemble pour améliorer leur qualité de vie. Cette condition fait référence à la composante « Communauté » du modèle de McWhirter (1998).

B- 1.3 **ILLUSTRATION DE LA COMPATIBILITE ENTRE L'INTENTION « AMELIORER LES
CONDITIONS DE VIE » ET LE MODELE DE LE BOSSE**



X : Impact *Améliorer les conditions de vie*

L'amélioration des conditions de vie des Accordeurs souhaitée par les concepteurs est compatible avec le premier axe du modèle, soit « Adoption de l'unité acteurs en contexte ». Cet axe va dans le même sens que la composante « Contexte » de McWhirter (1998) et les composantes « Vision écologique » et « Perspective globale » de Lee (2001). L'« Adoption de l'unité acteurs en contexte » implique que l'accompagnement offert, dans ce cas aux Accordeurs, porte autant sur les obstacles contextuels concrets qui se présentent devant eux que sur le développement de leurs capacités d'adaptation. En ce sens, les phénomènes de pauvreté et d'exclusion sociale, qui sont au cœur de l'intention des concepteurs, dépendent certes des capacités d'une personne à agir (motivation, niveau de performance, compétences et habiletés, etc.), mais aussi des opportunités offertes par l'environnement (précarité de statut, faible taux de syndicalisation, faible

financement des organismes communautaires, coupures de services en santé et en éducation, privatisation du service public, détérioration du filet de sécurité concernant l'assurance-chômage et le recours à l'aide de dernier recours, etc.). Il en est de même pour les pistes de solutions envisagées.

L'impact espéré est aussi compatible avec le deuxième axe du modèle qui porte essentiellement sur la négociation du changement visé et de ses modalités avec les personnes concernées. Autrement dit, cet axe invite les intervenants non pas à prescrire le changement, le rythme et la nature des démarches à entreprendre, mais plutôt à les négocier avec les personnes accompagnées. L'intention des concepteurs, qui reflète bien cet axe, est que les Accordeurs soient maîtres de l'amélioration de leurs conditions de vie et que les rapports établis entre Accordeurs et concepteurs soient basés sur l'échange d'expertise⁶. Cette manière d'accompagner les personnes leur permet d'être actives dans les prises de décisions qui les impliquent. La participation des personnes concernées dans l'identification et la résolution des problèmes a pour effet d'améliorer leur estime, d'accroître leur confiance en soi et de contribuer au développement d'habiletés de leadership (Abatena, 1997; Drolet, 1997; Gutiérrez, DeLois et GlenMaye, 1995). Selon plusieurs auteurs, cette participation est une condition essentielle à l'instauration d'un changement durable (Le Bossé, 1998; Zimmerman, 2000), surtout en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (Amnesty International, 2007).

Le troisième axe du modèle, soit la « Prise en compte des contextes », implique que le changement se fasse « à partir de la situation telle qu'elle se présente *ici et maintenant* » (Vallérie et Le Bossé, 2006, p. 149). En ce sens, l'accompagnement tient compte des changements de contexte et des personnes accompagnées dans la conduite des interventions et fait en sorte qu'il n'existe pas de solution valable s'appliquant à toutes les situations et à tout type de profils de personnes. L'impact est compatible avec cet axe puisque l'accompagnement des Accordeurs s'adapte, si besoin est, aux personnes désireuses d'améliorer leurs conditions de vie. Par exemple, la *Politique de prêt* sur laquelle repose le crédit solidaire prévoit des marges de manœuvres pour les personnes ayant des difficultés à rembourser leur prêt.

Enfin, l'impact est également compatible avec le quatrième axe de Le Bossé (2003), la « Démarche d'action conscientisante ». Cet axe synthétise les composantes « Contexte » et « Conscience critique » de McWhirter ainsi que les composantes « Vision écologique », « Perspective globale » et « Perspective critique » du modèle de Lee dont la compatibilité a déjà été analysée (voir Modèle de Lee).

L'articulation de la compatibilité entre les modèles et les trois autres intentions des concepteurs aurait pu être illustrée de la même manière que celle portant sur l'amélioration des conditions de vie des membres.

⁶ Les concepteurs ont des connaissances spécifiques sur les méthodes d'intervention alors que les personnes accompagnées connaissent bien leurs forces et celles de leur milieu environnant.

DISCUSSION DES RÉSULTATS DES DEUX VOILETS DE L'ÉTUDE ET CONCLUSION

Les résultats de cette étude permettent de confirmer que L'Accorderie peut être envisagée comme une organisation où la probabilité de contribuer au DPA de ses membres est forte puisque les quatre intentions de ses concepteurs sont compatibles avec les modèles conceptuels d'une intervention centrée sur le DPA. Le caractère tranché des résultats peut toutefois soulever un certain questionnement qui mérite d'être analysé. Les modèles sont-ils trop généraux? Quel type d'impact aurait pu être jugé incompatible avec les modèles?

Les modèles de Lee (2001), de McWhirter (1998) et de Le Bossé (2003) comportent certaines ressemblances. Par exemple, l'axe « Adoption de l'unité d'analyse acteurs en contexte » du modèle de Le Bossé s'apparente à la composante « Contexte » de McWhirter et à la réunion des composantes « Vision écologique » et « Perspective globale » de Lee. Ces ressemblances ne signifient pas pour autant que les modèles sont trop généraux, mais plutôt que leurs fondements sont cohérents avec les principales caractéristiques communes au DPA qui se dégagent de la littérature scientifique. Ces caractéristiques peuvent être regroupées de la manière suivante :

- Le DPA prend en compte systématiquement les contextes d'application dans la définition des objectifs et des méthodes d'intervention (Bernstein et al., 1994; Zimmerman, 2000);
- Le DPA se manifeste de manière différente selon les contextes (Rappaport, 1987);
- Le DPA implique l'analyse des problèmes sociaux en considérant simultanément leurs composantes structurelles et individuelles, deux composantes nécessaires à la conduite du changement (Lee, 2001; Le Bossé et Dufort, 2001; Ninacs, 2002);
- Le DPA implique que l'on accorde une place importante à l'aidé considéré comme expert de son milieu pour définir sa situation et déterminer les pistes de solutions envisagées (Breton, 2002; Harper et al. 2004; Maton et Salem, 1995)
- Le DPA doit contribuer à ce que les changements menés par les personnes s'enracinent dans une démarche d'action conscientisante (Arteau et Gaudreau, 2007; Chronister et McWhirter, 2006; Fawcett et al.; 1995; Perkins, 1995).

Si les concepteurs avaient eu une intention contradictoire avec l'une de ces particularités, il y aurait eu incompatibilité. Par exemple, s'ils avaient espéré « combler le manque d'habiletés sociales des Accordeurs », celle-ci aurait été considérée comme incompatible avec les modèles conceptuels d'intervention centrée sur le DPA pour plusieurs raisons. La première est que cette intention, telle que formulée, ne prendrait en compte que les composantes individuelles d'une réalité sociale. La seconde concerne le fait qu'elle proposerait une intervention déjà toute établie à l'avance où il ne resterait qu'à « appliquer la recette ». Par ailleurs, cette intention ne placerait pas la personne au cœur de la démarche de changement et risquerait peu d'amener les personnes à vivre une démarche d'action « conscientisante ».

Bien qu'il ait été possible d'établir la pertinence d'étudier L'Accorderie en tant qu'initiative compatible avec l'approche centrée sur le DPA, l'étude présente une limite importante : elle se

consacre essentiellement aux aspirations des concepteurs. Or, dans la réalité, ces aspirations peuvent se traduire d'une manière complètement différente comparativement à celles imaginées au départ. En plus de n'apporter aucune information quant à savoir comment les intentions ont été incarnées, l'étude ne rend pas compte des résultats que les aspirations ont produit chez les membres de l'organisme; deux éléments d'une importance considérable qui contribueraient sans doute à aider les milieux d'intervention intéressés par l'approche à rendre son application plus concrète. Pour pallier cette limite, il pourrait être intéressant d'explorer les pistes de recherches suivantes. Comment les concepteurs ont-ils réussi à créer ce qu'ils désiraient? Leurs intentions ont-elles produit les impacts correspondants : les membres de L'Accorderie font-ils des liens entre leur participation à l'organisme et a) l'amélioration de leurs conditions de vie; b) un meilleur accès aux ressources collectives, c) l'amélioration de leur image de soi ou d) l'acquisition de nouveaux apprentissages? Pourrait-on aussi associer à leur participation à L'Accorderie le vécu d'autres changements émergents non espérés au départ par les concepteurs? Quels seraient-ils ? La réalisation du second volet de l'étude, présentement en cours, nous permettra d'apporter, enfin nous osons l'espérer, des éléments de réponse à ces questions.

RÉFÉRENCES

Aballéa, F. (2007). Le mythe de Sisyphe ou la dialectique de la dénonciation et de l'innovation en action et travail social. Dans E. Baillargeau et C. Bellot. *Les transformations de l'intervention sociale; Entre innovation et gestion des nouvelles vulnérabilités?* (pp.VIII-XV). Québec : Presses de l'Université du Québec.

Abatena, H. (1997). The Significance of Planned Community Participation in Problem Solving and Developing a Viable Capability. *Journal of Community Practice* 4(2), 13-34.

Adda, J. (2004). *La mondialisation de l'économie; Volume 2; Problèmes*, Paris : La découverte.

Ambrosino, R.; Heffernan, J. et G. Shuttlesworth (2008). *Social Work and Social Welfare; an Introduction*. Californie : Thomson Brooks/Cole.

Amnesty International. (2007) *Campagne mondiale d'Amnesty International*. Extrait du site Web d'Amnesty International le 8 octobre 2007 :

[http://web.amnesty.org/library/pdf/ACT350032007FRENCH/\\$File/ACT3500307.pdf](http://web.amnesty.org/library/pdf/ACT350032007FRENCH/$File/ACT3500307.pdf)

Arteau, M. et Gaudreau, L. (2007). *Empowerment : désirs et défis*. Québec : Collectif québécois d'édition populaire.

Bernstein, E.; Wallerstein, N.; Braithwaite, I.; Gutierrez, L., Labonté, R. et Zimmerman, M. A. (1994). Empowerment forum : A dialogue between guest editorial board members, *Health Education Quarterly*, 21(3), 281-294.

Breton, M. (2002). Empowerment Practice in Canada and the United States : Restoring Policy Issues at the Center of Social Work. *The Social Policy journal*, 1(1), 19-34.

Bueno, M. (2008). Conférence familiale et approche centrée sur le DPA : effectivité(1) dans une dynamique familiale. Extrait du site Web de l'association nationale pour le développement de l'approche DPA (Anda-Dpa) le 26 février 2009 :

http://andadpa.free.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=58:conference-familiale-et-approche-centree-sur-le-dpa&catid=39:experiences-dintervention&Itemid=55

Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalité : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique* 22, 11-27.

Chronister, K. M. et McWhirter, E. H. (2006). An experimental Examination of Two Career Interventions for Battered Women. *Journal of Counseling Psychology*, 53(2), 151-164.

Doray, M., et Turcotte, G. (2001) . Le projet MAP... une aventure partenariale. *Défi jeunesse*, 7 (2), 7-13.

Drolet, M. (1997). L'empowerment et intervention familiale : concept paradoxal occultant parfois la pauvreté. *Reflets* 3(1), printemps. 55-79.

Fawcett, S.B., Paine-Andrews, A., Francisco, V. T., Schulz, J. A., Richter, K. P., Lewis, R. K., Williams, E. L., Harris, K. J., Berkley, J. Y., Fisher, J. L., et Lopez, C. M. Using Empowerment Theory in Collaborative Partnership for Community Health and Development. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 677-697.

Gutiérrez, L. M.; Delois, K et GlenMaye, L. (1995). Understanding Empowerment practice : Building on Pactionner-Based Knowledge. *The Journal of Contemporary Human Services*, 76(9), 534-542.

Harper, G. W., Bangi, A.K., Contreras, R., Pedraza, A., Tolliver, M. et Vess, Luule. (2004). Diverse Phases of Collaboration : Working together to Improve Community-Based HIV Interventions for Adolescents. *American Journal of Community Psychology*, 33(3/4), 193-204.

Hick, S. (2004). *Social Welfare in Canada : Understanding income Security*. Toronto : Thompson Education Publishing, Inc.

Hick, S. (2005). *Social Work in Canada; an Introduction – 2nd edition*. Toronto : Thompson Education Publishing, Inc.

L'Accorderie. (2008). *Guide d'implantation d'une Accorderie*. Document inédit. Réseau Accorderie, version 1.0.

Le Bossé, Y. (1998). Pouvoir d'agir et exclusion : le pouvoir de participation socioéconomique. *Cahiers de la recherche en éducation*, 5(3). 377-397.

Le Bossé, Y. (2003). Vous avez dit « empowerment »? De l' »habilitation » au « pouvoir d'agir » vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment, *Nouvelles Pratiques Sociales*, 16(2), 30-51.

Le Bossé Y. et Dufort, F. (2001). Le cadre paradigmatique de la psychologie communautaire : vers une épistémologie du changement social. Dans Dufort, F. et Guay, J., *Agir au coeur des communautés : la psychologie communautaire et le changement social* (pp. 33-74). Presses de l'Université Laval. Sainte-Foy.

Le Bossé, Y.; Gaudreau, L.; Arteau, M.; Deschamps, K. et Vandette, L. (2002). L'approche centrée sur le DPA : Aperçu de ses fondements et de son application. *Canadian Journal of Counselling / Revue canadienne de counselling*, 36(3), 180-193.

Lee, J. (2001). *The empowerment approach to social work practice*. New York : Columbia University Press.

Lemay, L. (2007). L'intervention en soutien à l'empowerment : Du discours à la réalité. La question occultée du pouvoir entre acteurs au sein des pratiques d'aide. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 165-180.

Maton, J.I. et Salem, D. A. (1995). Organizational Characteristics of Empowering Community Settings : A Multiple Case Study Approach. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 631-656.

McWhirter, E. H. (1998). An Empowerment Model of Counsellor Education. *Canadian Journal of Counselling*, 32(1), 12-26.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2005). *Bulletin statistique de l'Éducation*, 32, septembre.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2006). *Indicateurs de l'Éducation – Édition 2006*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). (2005). *Conditions de vie. Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*. Extrait du site web le 19 mars 2007 : <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2005/IndicatPauvre2005.pdf>

Ninacs, W. A. (1995). Empowerment et service social : approches et enjeux. *Service social*, 44(1), 69-91.

Ninacs, W. A. (2002). *Types et processus d'empowerment dans les initiatives de développement économique communautaire au Québec*, Sainte Foy (Québec), École de service social, Université Laval.

Parrazelli, M. (2007). Présentation du projet : Colloque sur le renouvellement démocratique des pratiques d'action et d'intervention sociales. *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 11-21.

Paugam, S. (1996). *L'exclusion; l'état des savoirs*. Paris : Éditions La Découverte.

Perkins, D. D. (1995). Speaking truth to power : empowerment ideology as social intervention and policy. *American Journal of Community Psychology*, 23(5), 765-794.

Pilon, L. (2000). De la pauvreté à la misère. La détresse alimentaire chez les femmes de l'agglomération de Québec. *Recherches féministes* 13(1), 93-112.

Rappaport, J. (1987). Terms of Empowerment / Exemplars of Prevention : Toward a Theory for Community Psychology. *American Journal of Community Psychology*, 15(2), 121-148.

René, J-F.; Panet-Raymond, J., Provost, M. et C. Lefebvre (2000). *L'intégration des personnes assistées et le rôle de l'État*. Montréal, Conseil québécois de développement social, Rapport de recherche.

Schnapper, D. (1996). Intégration et exclusion dans les sociétés modernes. Dans Paugam, S. *L'exclusion; l'état des savoirs* (pp. 23-41). Paris : Éditions La Découverte.

Simard, J. (2007). *Sam Hamad regrette ses propos. Le ministre et sa vision des assistés sociaux*. Extrait du site Web d'Une tribune pour la gauche québécois le 3 mars 2009 : <http://www.pressegauche.org/spip.php?article730>

Tepperman, L., Curtis, J., et A. Kwan. (2007). *Social Problems : a Canadian Perspective. Second Edition*. Ontario : Oxford University Press.

Ulysse, P.-J. et F. Lesemann (2004). *Citoyenneté et pauvreté; Politiques, pratiques et stratégies d'insertion en emploi et de lutte contre la pauvreté*. Sainte-Foy : Presses de l'université du Québec.

Vallérie B. & Le Bossé, Y. (2006). Le DPA (empowerment) des personnes et des collectivités : de son expérimentation à son enseignement. *Les Sciences de l'éducation – Pour l'Ère nouvelle*, 39(3), 86-99.

Vidalenc, R. (2001). *La confiance et le contrat : éléments du processus de lutte contre l'exclusion*. Paris : L'Harmattan.

Zimmerman, M. A. (2000). Psychological, organizational and community levels of analysis. Dans J. Rappaport et E. Seideman (Eds.) *Handbook of community psychology* (p. 43-63). New York : Kluwer Academic / Plenum Publishers.

PRÉSENTATION DES AUTEURS

Annie Bilodeau est doctorante et chargée de cours en sciences de l'orientation au département des fondements et pratiques en éducation. Elle s'intéresse aux pratiques éducatives centrées sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités qui ne peuvent participer activement à la vie socioéconomique. Son projet d'études doctoral est financé par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Son adresse de courriel est : annie.bilodeau.7@ulaval.ca

Yann Le Bossé est professeur titulaire au département des fondements et pratiques en éducation et directeur du laboratoire de recherche sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (LADPA) à l'Université Laval. Ses travaux se concentrent sur l'analyse des pratiques sociales et plus spécifiquement sur la contribution potentielle de l'approche centrée sur le pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (empowerment). Il collabore également à l'articulation et à l'approfondissement de la psychologie communautaire au Québec. Parmi ses publications récentes on peut citer :

Le Bossé, Y. (2008). *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités : une alternative crédible?* <http://anas.travail-social.com/>

Le Bossé, Y., Chamberland, M., Bilodeau, A., & Bourassa, B. (2007). *Formation à l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités (DPA): étude des modalités optimales de supervision*, *Travailler le Social*, 38-39-40. 133-157.